











COMMUNIQUE DE PRESSE

23 mars 2021

Projet de complément du demi-échangeur A641/RD19 : lancement de la concertation publique

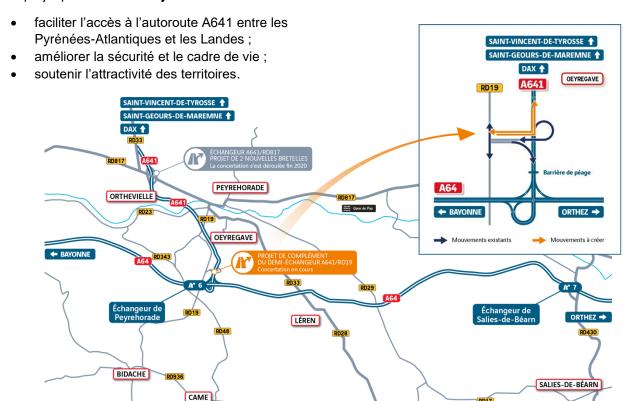
VINCI Autoroutes organise du mercredi 7 avril au vendredi 14 mai 2021 une concertation publique portant sur le projet de complément du demi-échangeur A641/RD19, sur la commune d'Oeyregave. Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités ont été fixées par arrêté préfectoral et, compte-tenu du contexte sanitaire, ont été adaptées pour permettre à chacun de s'exprimer sur les objectifs du projet, les scénarios d'aménagement envisagés et leur comparaison selon leurs conditions d'intégration dans le territoire.

Le projet

Localisation

Le projet se situe sur la commune d'Oeyregave dans le Département des Landes (40) et consiste à compléter le demi-échangeur existant par une entrée et une sortie supplémentaires qui permettront les échanges entre la RD19 et l'A641 dénommée la BARO (Bretelle Autoroutière de Raccordement Ouest).

Le projet poursuit trois objectifs essentiels :



Solutions d'aménagement

Les études approfondies ont permis d'identifier et de comparer deux solutions aussi bien en termes de géométrie que d'intégration dans l'environnement :



- O Création d'une bretelle bidirectionnelle
- Oréation d'un giratoire
- 3 Ajout d'une bretelle de sortie
- 3 Conservation de la bretelle d'entrée existante vers l'A64
- Création d'un giratoire reliant l'A641 et la RD19
- 2 Création d'un giratoire à 3 branches sur la RD19
- 3 Déconstruction de la bretelle existante

Financement

Les Départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, la Communauté d'agglomération du Pays basque, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, l'État et VINCI Autoroutes ont signé, le 4 février 2020, une convention de cofinancement du projet pour un montant de 6 M€ HT.

Les objectifs de la concertation publique

La présente concertation menée sous l'égide de Madame la Préfète des Landes doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par le Maître d'ouvrage dans l'objectif de contribuer à la réalisation du projet.

Un dispositif de concertation adapté à la situation sanitaire

Plusieurs moyens sont à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet. Le dispositif a été adapté et renforcé pour faciliter la participation de tous dans le contexte sanitaire actuel :

- Un document d'information avec un coupon-réponse préaffranchi sera distribué, dès la première semaine de la concertation dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes d'Oeyregave, Peyrehorade, Hastingues, Bidache, Guiche, Came, Bardos, Sames et Orthevielle.
- Des expositions sont visitables en mairies d'Oeyregave et de Peyrehorade ainsi qu'à la Maison de la Communauté d'agglomération du Pays basque (pôle Pays de Bidache) et au siège de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Des moments d'accueil se dérouleront en mairies d'Oeyregave et de Peyrehorade, dans le strict respect des gestes barrières. Ces moments d'accueil s'inscrivent dans l'engagement du maintien de l'accès aux services publics.
- Les équipes de VINCI Autoroutes ont ouvert un numéro vert pour permettre à chacun de s'exprimer et d'échanger à tout moment, ou par rendez-vous et visioconférence, avec les équipes qui conduisent les études du projet : 05 82 95 09 30.

• Un module interactif d'expression est ouvert sur le site internet du projet :

www.a641-echangeur-oeyregave.com

Chacun pourra également écrire au Maître d'ouvrage par courrier ou e-mail :

VINCI Autoroutes
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest
Concertation demi-échangeur A641/RD19
22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac
a641-echangeur-oeyregave@vinci-autoroutes.com

 Les dossiers de concertation peuvent être envoyés par courrier sur simple demande via la lettre T ou le numéro vert.

> Tous les détails du dispositif d'information et de participation sont disponibles sur le site Internet www.a641-echangeur-oeyregave.com

> > ou en scannant ce QR Code:



Dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les investissements autoroutiers se concrétisent

Après la signature des conventions de financement fin 2019 / début 2020 avec les collectivités territoriales, les études sous maîtrise d'ouvrage de VINCI Autoroutes se sont poursuivies activement en 2020 dans l'objectif d'aboutir à la réalisation de 5 nouveaux échangeurs ou demi-échangeurs sur les autoroutes A64 et A641 d'ici 2024 à 2026 ;

Trois opérations ont été intégrées au Plan d'Investissement Autoroutier :

- Création de 2 nouvelles bretelles sur l'échangeur A641 / RD817 2,4 M€ cofinancés par le Département des Landes, l'État et VINCI Autoroutes Objectif de mise en service : mi 2024
- Création du demi-échangeur Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye sur A64 13,5 M€ cofinancés par les Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, la Communauté de communes du Béarn des Gaves, les groupes Daniel et Cemex, l'État et VINCI Autoroutes - Objectif de mise en service : 2025
- Création du demi-échangeur La Virginie 9 M€ cofinancés par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune d'Orthez, l'État et VINCI Autoroutes Objectif de mise en service : 2026

Deux autres font l'objet de conventions de financement spécifiques :

- Complément du demi-échangeur A641 / RD19 6 M€ cofinancés par les Départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes, la Communauté d'agglomération du Pays basque, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, l'État et VINCI Autoroutes - Objectif de mise en service : mi 2025
- Création de l'échangeur Pau-Berlanne 18,55 M€ cofinancés par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de communes Nord Est Béarn Objectif de mise en service : 2026

L'ensemble de ces aménagements vise à répondre aux besoins des territoires et des usagers de la route. Leur réalisation va permettre de :

- Renforcer l'accessibilité
- Sécuriser le réseau local et les traversées des centres-villes
- Accompagner le développement économique
- Améliorer le cadre de vie